



# Les entreprises s'engagent à faciliter la vie des salariés parents

Selon l'Observatoire de la parentalité, 120 sociétés ont signé une **charte**

CAROLINE BEYER

**CONDITIONS DE TRAVAIL** Au moment où la question du stress au travail est au cœur de l'actualité, l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE) va peut-être bénéficier d'une écoute plus attentive.

L'OPE a vu le jour en novembre 2008, quelques mois après le lancement d'une charte signée par une trentaine d'entreprises. À l'origine de cette initiative : Jérôme Ballarin, 38 ans, ancien responsable RH de Danone, qui depuis l'expérience de la paternité a choisi de batailler pour la prise en compte de la parentalité dans le milieu professionnel. À ce jour, 120 entreprises, de Carrefour à des TPE-PME, en passant par La Poste, le CNRS... ont signé la charte et près de 1,5 million de salariés sont concernés. « Au moment du lancement de la charte, 75 % des entreprises sollicitées ont refusé de signer. Aujourd'hui, elles viennent à nous », souligne Jérôme Ballarin.

Indemnisation intégrale du congé paternité chez BNP Paribas, crèches chez Areva ou L'Oréal, télétravail chez Alcatel... Pour ces entreprises,

contribuer à l'équilibre vie professionnelle-vie privée de leurs salariés est un moyen de renforcer leur attractivité et de fidéliser les talents.

Aider les entreprises à avancer, telle est la mission de l'OPE, qui s'efforce de promouvoir quatre types d'actions. Des services facilitant le quotidien des salariés (crèches, gardes d'enfants). Un soutien financier (prime de naissance, aide au financement de la scolarité). Une modification de l'organisation du travail (aménagement du temps de travail, télétravail). Enfin, une formation des managers et des DRH. « Ce dernier type d'action est la voie la moins explorée », note Jérôme Ballarin.

## Organisation du travail

Sur le terrain, que pensent les salariés parents ? S'ils estiment à la quasi-unanimité (97 %) que l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale est primordial, ils jugent, majoritairement (66 %), que leur employeur ne fait pas grand-chose dans ce domaine.

Par ailleurs, les entreprises ont pris en priorité des mesures axées sur l'organisation du travail, alors que les salariés réclament avant tout des aides financières. ■

**LES MESURES PRISES DANS LES ENTREPRISES**  
(SOURCE : OPE)

**36 %**  
des sociétés signataires de la charte offrent des solutions de garde d'enfants

**79 %**  
proposent des mutuelles avantageuses pour les familles

**21 %**  
aident au financement des études